

*Un ebook de  
Bastos Physio*

# MON GUIDE FAMI

Comprendre le FAMI, Comment le  
déclarer et bénéficier de 1115€ d'aide



EDITIONS SHAMAN



## LE FAMI

Forfait d'Aide à la Modernisation et l'Informatisation du cabinet : est une aide financière proposée par l'Assurance Maladie pour soutenir l'équipement des cabinets libéraux.

Elle s'adresse aux professionnels de santé conventionnés, et les masseurs-kinésithérapeutes en font partie.

Son objectif ? T'aider à intégrer des outils numériques dans ta pratique, pour améliorer la qualité des soins, la coordination des parcours et la traçabilité.

Concrètement, si tu investis dans un dynamomètre connecté par exemple, tu peux déclarer cet achat et percevoir 175 € en contrepartie. L'aide est versée en plus des autres forfaits FAMI et sans obligation de valider les autres indicateurs socles (comme la télétransmission ou le DMP).

Le FAMI repose sur un **forfait socle obligatoire** et des **indicateurs complémentaires optionnels**.

# LE FORFAIT SOCLE

Pour bénéficier du FAMI, le kiné doit remplir ces critères :

## Conditions

- ◆ Logiciel métier compatible DMP (déclaratif)
  - ✓ Déclaration d'un logiciel compatible avec le Dossier Médical Partagé.
  
- ◆ Version SESAM-Vitale à jour (automatisé)
  - ✓ Mise à jour conforme détectée automatiquement par l'Assurance Maladie.
  
- ◆ SCOR activé (automatisé)
  - ✓ Télétransmission des pièces justificatives numérisées.
  
- ◆ Télétransmission sécurisée  $\geq 70\%$  (automatisé)
  - ✓ Au moins 70 % des feuilles de soins envoyées en FSE.
  
- ◆ Messagerie MSSanté activée (déclaratif)
  - ✓ Compte actif pour échanges sécurisés de données de santé.

## 💰 Montant

Environ 490 € par an si l'ensemble des critères est respecté.

# PARTICIPATION À LA PRISE EN CHARGE COORDONNÉE (INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE)

Cet indicateur valorise le travail en équipe et la coordination des soins.

## Conditions

- ◆ Exercer dans une structure coordonnée
  - MSP
  - CPTS
  - Centre de santé
  - Organisation pluriprofessionnelle formalisée
- ◆ Participer activement
  - Échanges avec les autres professionnels
  - Réunions / parcours de soins coordonnés
  - Utilisation d'outils sécurisés (MSSanté, DMP...)



## Montant

Environ 100 € par an (montant indicatif).

S'ajoute au forfait socle si les critères sont respectés.

# TÉLÉCONSULTATION / TÉLÉSANTÉ (FAMI - INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE)

Le FAMI valorise l'équipement permettant de réaliser des actes de télésanté en toute sécurité.

## Conditions

- ◆ Être équipé
  - Ordinateur + caméra + connexion sécurisée
  - Solution de vidéoconférence conforme aux règles de protection des données
  
- ◆ Respecter le cadre réglementaire
  - Actes autorisés et facturés selon la convention
  - Traçabilité dans le dossier patient
  - Confidentialité garantie
  -

## 💰 Montant

Environ 350 € par an (montant indicatif).

S'ajoute au forfait socle si les critères sont remplis.

# ÉQUIPEMENT EN APPAREILS MÉDICAUX CONNECTÉS (FAMI - INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE)

Tu utilises un appareil connecté dans ta pratique ?

👉 Tu peux bénéficier de 175 € par an.

Appareils concernés

- Spiromètre connecté
- Impédancemètre connecté
- Podomètre connecté
- Dynamomètre connecté
- Plateforme de stabilométrie connectée
- Oxymètre connecté
- Stéthoscope connecté
- Dermatoscope connecté
- Dispositif de mesure de la pression artérielle connecté

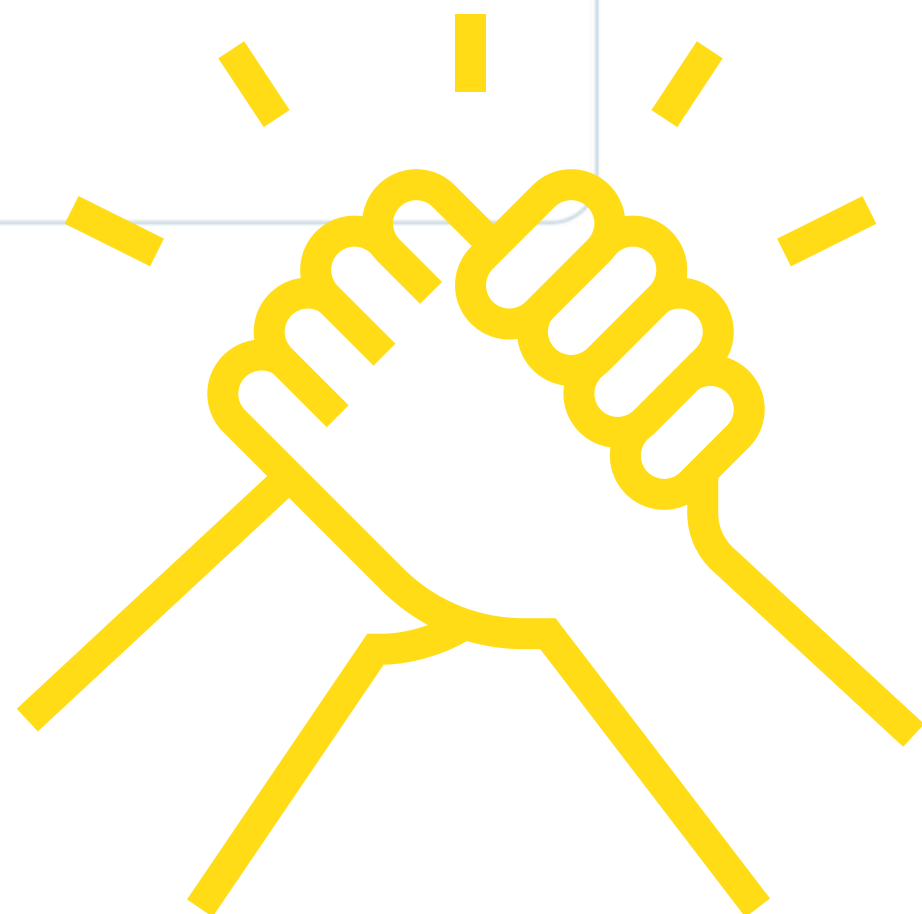


Vir Recu De: Cnam

175,00 €

Motif: Ref

● Recette



# COMMENT LE DÉCLARER ?

La démarche est ultra simple :

1. Connecte-toi à amelipro.
2. Rubrique "Ma convention" → "ROSP" → "Déclaration des indicateurs".
3. Coche l'indicateur "Équipement en appareils médicaux connectés".
4. Valide ton attestation sur l'honneur avant la date (cette année mars 2026).
5. Tu n'as pas besoin de transmettre les justificatifs à la CPAM immédiatement, mais tu dois les conserver (facture, bon de commande ou contrat de location) en cas de contrôle a posteriori.

Comment déclarer sur **le site de l'Assurance Maladie**

Pour plus d'informations sur les aides 📌

**Télécharge ce guide**



# TINDEQ

J'ai décidé d'utiliser dans ma pratique le dynamomètre de la marque TINDEQ.

Et je vais te présenter ses avantages :

- **Prix** : un critère très important selon moi. Le premier modèle qui est amplement suffisant est à 160\$ (possible frais douane de 45€ à ajouter) ! Le prix du marché est nettement supérieur aux alentours de 300-500€...
- **Facile d'utilisation** : il se connecte à ton téléphone ou tablette puis grâce à son application la réalisation d'évaluation est rapide.
- **Pratique** : de petite taille et très léger il se range n'importe où.

Je l'utilise depuis plusieurs mois et j'en suis très satisfait.

**Je suis même allé plus loin en contactant la marque !  
Et ils ont accepté cette collaboration !**

**Avec le code BASTOS10 vous bénéficierez de  
10% de réduction !**

**Clique sur le dynamo pour le commander !**



## EN RÉSUMÉ

En tant que MKDE, nous pouvons disposer d'une aide de l'état nous permettant d'acquérir du matériel connecté comme un dynamomètre et être remboursé à hauteur de 175€ et ça chaque année!

**Profite du code BASTOS10 !**  
**Clique sur le dynamo pour le commander !**

